



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 7 MARS 2023**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20230307

DELCCAS202302-DE

**DELCCAS 2023.03.07 - 2** : Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

**Etaient présents** : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Madame Agnès CORBASSON, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

**Etaient absents excusés et représentés** : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Monsieur Bernard VERNEAU, délégué du Conseil Municipal, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Jacqueline LAVAL, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL.

**Etait absente excusée** :

Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal.

**Le Conseil d'Administration,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2312-1,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et, notamment, son article 10,7 impliquant la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire, ci-joint,

**CONSIDERANT** l'obligation de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif 2023,

**CONSIDERANT** que ce rapport doit donner lieu à un débat,

**Après examen et en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Prend acte** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés.

**Dit** que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale,



*Hélène Leraître*  
**Hélène LERAÏTRE**

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS  
Compte tenu de :  
la réception en Préfecture le **08.03.2023**  
et de la publication électronique le **08.03.2023**



Pour le Président,  
Le Directeur,